

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 04 août 2020
Convocation faite
Le 21 juillet 2020

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 27 juillet 2020

L'an deux mil vingt, et le lundi vingt-sept juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente d'AUBRIVES, en session ordinaire de 2020, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, M. Richard DEBOWSKI, M^{me} Mireille LARCHER (représentant M. Pascal GILLAU), M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF, M^{mes} Jennifer PECHEUX, Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Julien VERGÉ, M^{me} Amélia MOUSSAOUI, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Dominique FLORES, MM. Thierry PASQUIER (représentant M^{me} Isabelle BODART), Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{mes} Evelyne LAHAYE, Lisbeth DE BARROS, M. Jacky DEVIN, M^{me} Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Pascal GILLAU (représenté par M^{me} Mireille LARCHER), Mathieu SONNET (pouvoir à M. André ESCOBAR), Éric GUERINY, Gérard DELATTE (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M^{me} Isabelle BODART (représentée par M. Thierry PASQUIER), M. Gérald GIULIANI (pouvoir à M. Daniel DURBECQ).

M. Jean-Claude JACQUEMART est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

2020-07-139 Constitution de la Commission Habitat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1,

Considérant l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEKENS propose de procéder à la désignation des membres de la Commission Habitat, par vote à bulletin secret, sauf si les Conseillers Communautaires en décident le contraire à l'unanimité,

Considérant qu'au regard de l'article L.2121-22, la composition des Commissions « doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus »,

Considérant que le Conseil de Communauté peut prévoir la participation des Conseillers Municipaux des communes membres selon les modalités qu'il détermine,

Considérant qu'un Conseiller Communautaire membre d'une Commission peut, en cas d'absence, être remplacé par un Conseiller Municipal de sa commune désigné par le Maire, dans le respect du principe de représentation proportionnelle,

Considérant que les Conseillers Municipaux suppléant le Maire ou ayant reçu délégation de ce dernier peuvent assister aux Commissions, sans participer aux votes,

Considérant que pour cette Commission, le Président a procédé à un appel des candidatures,

Entendu le Président préciser que siégeront d'office à cette Commission M^{me} Dominique FLORES et M. Jean-Pol DEVRESSE, au titre que le Développement Durable et les Travaux sont des sujets transversaux,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de ne pas voter la nomination des membres de la Commission Habitat à bulletin secret,

* **décide** de proclamer les Conseillers Communautaires suivants élus membres de la Commission Habitat, dont le Vice-Président animateur est M. Richard DEBOWSKI :

FUMAY :	M ^{me} Liliane PASSEFORT
GIVET :	M. Gérard DELATTE

* **décide** de proclamer les Conseillers Municipaux suivants participant à la Commission Habitat :

ANCHAMPS :	M. Michel COLCY
AUBRIVES :	M ^{me} Marie-Thérèse FRANZETTI
FUMAY :	M. Gilles HERMANT
HAYBES :	M. Guillaume GERNELLE
LANDRICHAMPS :	M ^{me} Magali LODÉ

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

